

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal du 30 juin 2017

Election des délégués suppléants pour les élections sénatoriales



Nombre de membres
composant le Conseil
Municipal : 33
Présents à la séance : 25

L'an deux mille dix-sept, le 30 juin, à dix - neuf heures.

Les membres composant le conseil Municipal de la Commune de CHANTILLY, régulièrement convoqués le 23 juin 2017, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, Salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Eric WOERTH, Maire, en session extraordinaire

Monsieur Le Maire, après avoir ouvert la séance, a fait l'appel nominal.

Présents : M. Éric WOERTH, Maire, Michel TRIAIL, Isabelle WOJTOWIEZ, Yves LE NORCY, Caroline GODARD, Carine BARBA-STELMACH, , Amélie LACHAT, Boniface ALONSO, **Adjoint au Maire**, Nadia DAVROU, Jean-Yves PERIE, Claude VAN LIERDE, Anita JACOBEE-MONNET, Nicole VACHER, François ZANASKA, Vincent CAPPE de BAILLON, Caroline KERANDEL, Yves CARINI, Stéphane DESEINE, Pauline BERTHEAU, Pierre-Louis MARTINEZ, , Mathieu BOISSET, Patricia DEBACK, Dominique LOUIS-DIT-TRIEAU, Christian GAUTELLIER, Eric DENIS **Conseillers municipaux**.

Formant la majorité des membres en exercice

Absents : Frédéric SERVELLE (procuration Stéphane DESEINE); Bénédicte de CACQUERAY (procuration Eric WOERTH), Jean-Pierre BRISOU (procuration Michel TRIAIL), Laëticia KOCH (procuration Isabelle WOJTOWIEZ), Florence BRUNET (procuration Yves LE NORCY); Stéphanie FONTAINE (procuration Caroline GODARD); Dominique DELAHAIGUE (procuration Carine BARBA-STELMACH); Sylvie MAPPA (procuration Dominique LOUIS-DIT-TRIEAU)

Secrétaire de séance : Yves LE NORCY

Monsieur LE MAIRE procède ensuite à la lecture de l'ordre du jour unique du Conseil Municipal : désignation des délégués suppléants appelés à représenter le cas échéant les délégués du conseil municipal. Il rappelle que les 33 conseillers municipaux sont membres de droit et sont appelés à voter le dimanche 24 septembre. Lui-même étant député donc grand électeur a désigné Monsieur Xavier CHRETIEN pour le remplacer.

Pour Chantilly, 9 suppléants doivent être désignés. La présence à ces élections est obligatoire sous peine d'une amende. 2 listes ont été déposées avant le scrutin: VIVE CHANTILLY et ENSEMBLE, MIEUX VIVRE A CHANTILLY.

Monsieur LE MAIRE rappelle que les délégués suppléants, électeurs de la commune sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

1. Mise en place du bureau électoral

Monsieur LE NORCY est désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Monsieur LE MAIRE indique qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir Mme Nadia DAVROU, M. Jean-Yves PERIE, Mme Pauline BERTHEAU, M. Pierre-Louis MARTINEZ

2. Déroulement du scrutin et résultat

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a déposé lui-même dans le réceptacle prévu à cet effet un bulletin. Après le vote du dernier conseiller, Monsieur LE MAIRE déclare le scrutin clos ; les membres du bureau électoral ont procédé au dépouillement des bulletins de vote en recomptant au préalable le nombre de bulletins.

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) 33
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau 0
- d. Nombre de votes blancs 0
- e. Nombre de suffrages exprimés 33

NOM DE LA LISTE	Suffrages obtenus	Nombre de suppléants obtenus
VIVE CHANTILLY	29	8
ENSEMBLE, MIEUX VIVRE A CHANTILLY ...	4	1

3. Proclamation des élus

Monsieur LE MAIRE proclame élus les suppléants suivants :

Pour la liste VIVE CHANTILLY : Mme Nadine THEARD ; M. André POULAIN ; Mme Margaret MAHIEU ; M. Gérard BERVAS ; Mme Bénédicte GOUALIN ; M. Frédéric NANCEL ; Mme Laurence LOUF ; M. François KERN

Pour la liste ENSEMBLE, MIEUX VIVRE A CHANTILLY : M. Patrick DANONVILLE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur LE MAIRE lève la séance à 19 heures 15